Rapprochement/fusion Val-de-Ruz : Etat de l'avancement du projet

Rencontre avec la population à la Fontenelle

9 juin 2010

Historique

- Etude Uni NE – IRER *novembre 2003*
- Commission interpartis *janvier 2005*
- Motions dans les communes de Cernier & Geneveys/Coffrane *courant 2008*
- 1ère réunion Groupement citoyens *22 janvier 2009*
- 1ère réunion du Comité de fusion 16 communes à Engollon *24 juin 2009*
- Questionnaire envoyé aux électeurs *mi-octobre 2009*
- Résultat de l'enquête *13 janvier 2010*
- Rencontre avec les syndicats intercommunaux *21avril 2010*

Comité de fusion

- Le comité de fusion est formé de 16 conseillers communaux, chacun représentant une commune du Val-de-Ruz :

Commune	Nom du représentant
Boudevilliers	Henry Daniel
Cernier	Studer Pierre
Chézard-Saint-Martin	Anne Bourquard Froidevaux
Coffrane	Hostettler Christian
Dombresson	Cosandier Alain
Engollon	Pellissier Anne-Christine
Fenin-Vilars-Saules	Bonvin Pierre-Antoine
Fontainemelon	Stoudmann Pierre-André

Commune	Nom du représentant
Fontaines	Schulé Gilbert
Le Pâquier	Petremand Françoise
Les Geneveys-sur-Coffrane	Monnier Yves
Les Hauts-Geneveys	Etienne Michel
Montmollin	Jeanneret Daniel
Savagnier	Moser Patrick
Valangin	Charrière Sylvie
Villiers	Oppliger Hervé

Comité de pilotage

- Le COPIL est formé des 5 représentants suivants :

Prénom & nom	Commune	Responsabilités
Yves Monnier	Geneveys-sur-Coffrane	co-président
Pierre Studer	Cernier	co-président
Daniel Henry	Boudevilliers	
Alain Hugi	Cernier	
Patrice Godat	Chézard-Saint-Martin	secrétaire

Historique

A la question :
Périmètre de collaboration souhaité
Avec l'ensemble des communes du Val-de-Ruz

- Résultat du questionnaire aux électeurs
  (13 janvier 2010)

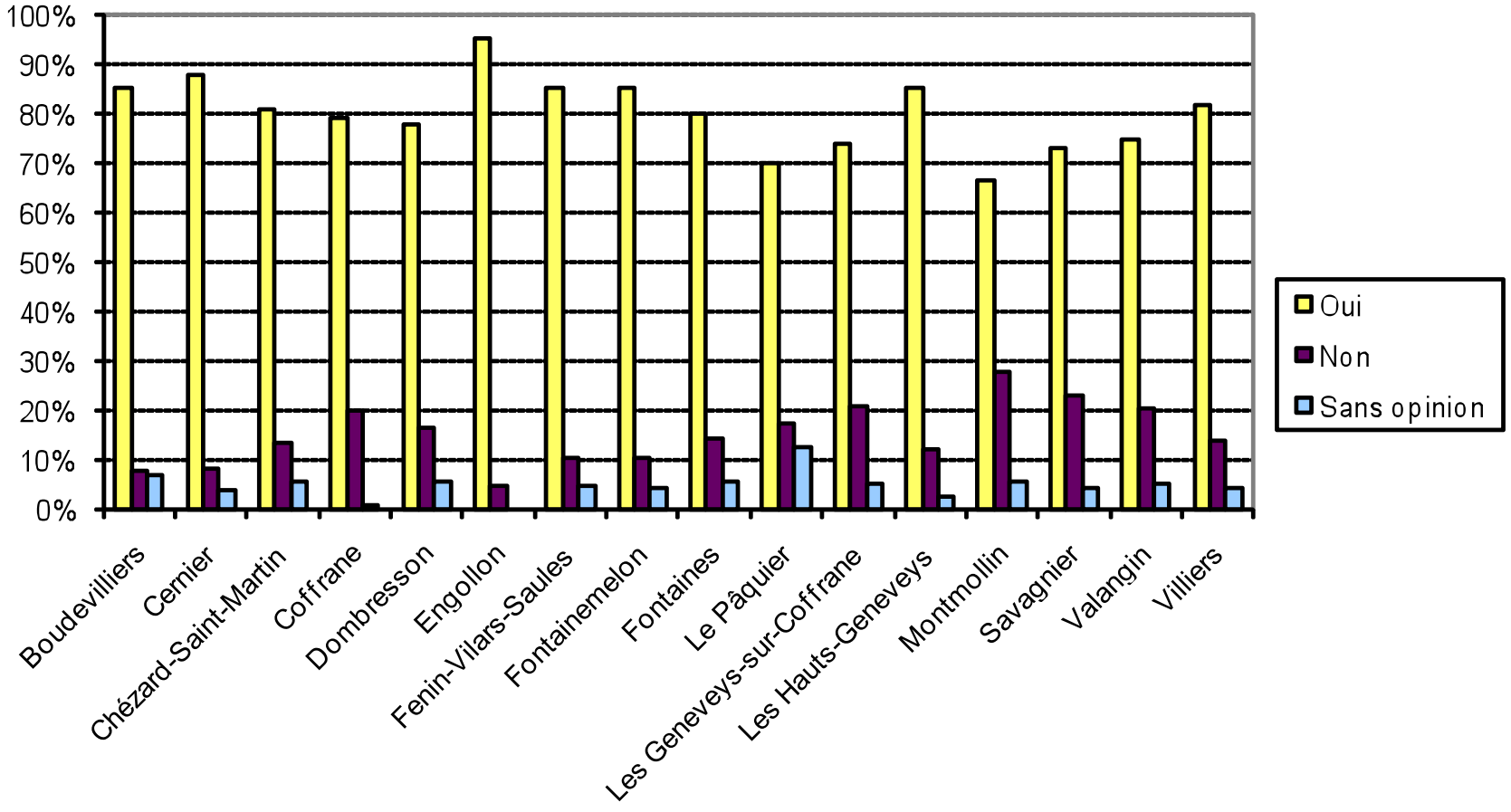

Agenda du Processus

Objectif : fin de la législature

RENDU DES DOSSIERS DE COORDINATION par les communes	12.03.10
COORDINATION des récoltes des données par M Grassi-Pirrone	26.03.10
REMISE des matrices au comité de pilotage	13.04.10
Mise en conformité du dossier de FUSION	**16.08.10**
Mise en consultation des dossiers	
ETUDE DES DOSSIERS de FUSION PAR COMMUNE	27.09.10
REPONSES ET MODIFICATIONS	08.11.10
ETABLISSEMENT DES DOSSIERS DE FUSION	31.01.11
MISE EN PLACE VOTATION	
Rédaction d'une convention de fusion	31.01.11
Vérification formelle par le canton de la convention	14.03.11
Rédaction des préavis communaux	25.04.11
Vérification formelle par les commissions	06.06.11
Adoption par les conseils généraux et communaux	18.07.11
Préparation à la votation populaire	21.11.11
CONSULTATION POPULAIRE	27.11.11

Aujourd'hui

Point de départ de la « consultation » des autorités élues des communes et une participation vive des citoyens et des groupements par le biais de leurs commentaires sur les travaux présentés sur le site et sur leurs craintes et leurs attentes

Objectif final : 1.1.2013

Agenda du processus

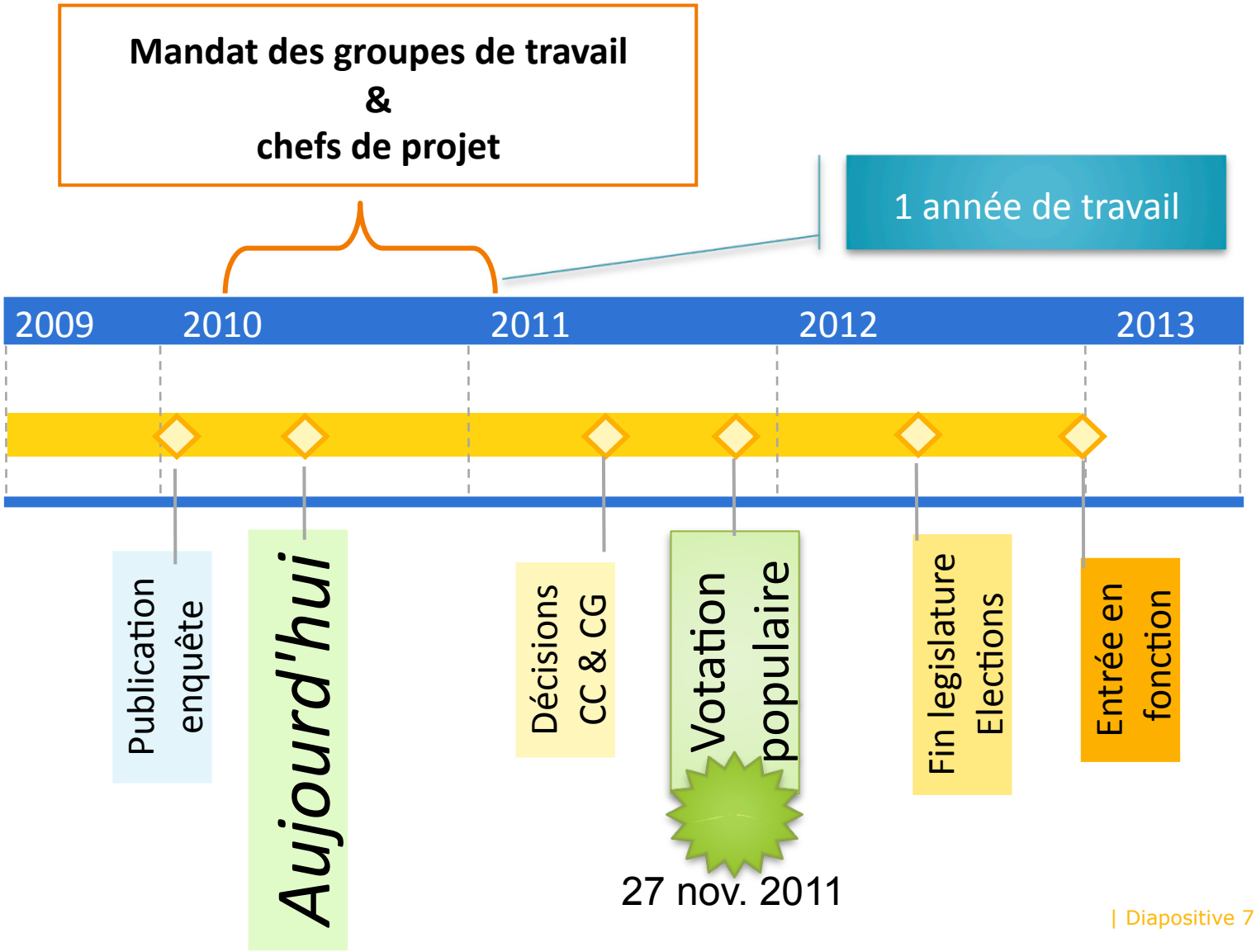

Le processus

- La convention de fusion est la finalité de l'exercice

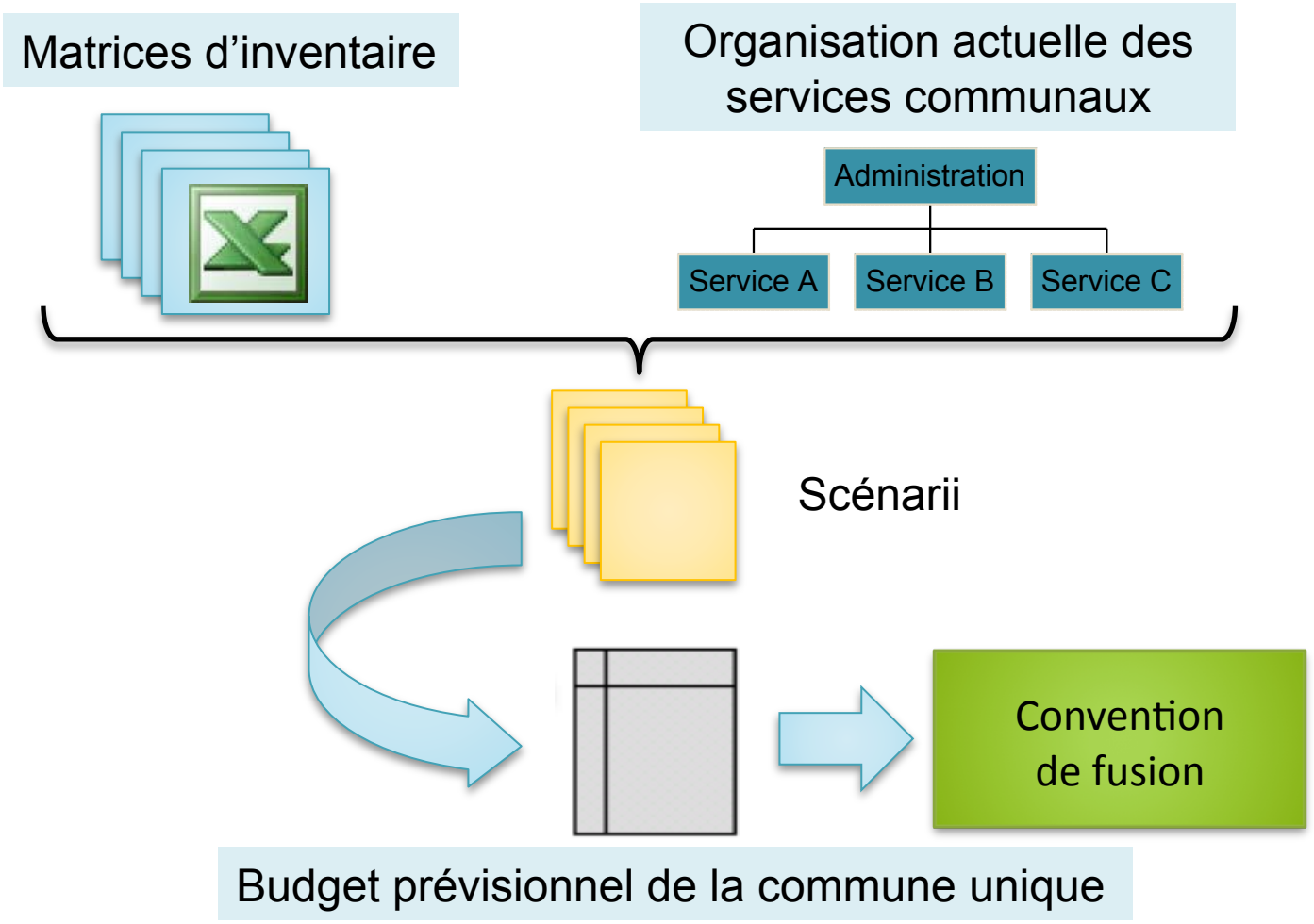

Site Internet

- http://www.vaudruziens.ch

Documents d'analyse

Accueil
"Road Map" 2013
Comité de fusion
Documents
Communes et syndicats
Liens
Contact
Rechercher

accueil | "road-map" 2013 | comité | documents | communes | liens | contact | rechercher

Fusion et/ou collaboration de communes du Val-de-Ruz

Ici, vous trouverez bientôt les informations sur la fusion et/ou les collaborations de communes au Val-de-Ruz.

Message du co-président du comité

A tous les habitants du Val-de-Ruz

Vous avez plébiscité - en masse - un rapprochement de vos villages en répondant à un questionnaire en novembre 2009. Aujourd'hui ce projet est en marche et il est le vôtre. Par votre participation, vos idées, vos souhaits, vos remarques, donnez forme à ce qui sera votre prochain cadre de vie, votre future commune. Prenez connaissance de nos documents de travail, commentez-les, réagissez à leur contenu, contactez-nous pour les enrichir de vos expériences, de vos savoirs, de vos envies.

Faites-nous part de votre point de vue. Communiquons.

Merci d'avance de cette précieuse collaboration.

Au nom du comité de pilotage

Yves Monnier
co-président

Site Internet

Mise en ligne officielle le 17 juin !

- Page des documents officiels

Espace « Etats des lieux »

Matrice d'inventaire communales

- Document en attente de validation par comité de pilotage

La récolte de données a été effectuée par l'enregistrement des données communales par les administrateurs-trices communaux-ales, dans des matrices Excel. Afin de faciliter cette opération, les matrices sont munies de commentaires Excel (bulles) donnant des précisions quant à l'information attendue.

Matrice collaborations intercommunales

- Document en attente de validation par comité de pilotage

Documents de synthèse des groupes de travail

- Documents en attente de validation par comité de pilotage

Domaine
Administration
Sécurité publique
Enseignement et formation
Culture, loisirs et sport
Santé
Affaires sociales
Trafic
Environnement
Économie publique
Finances et impôts

Etat des lieux - Inventaire

- Les documents de synthèse réalisés par les groupes de travail thématiques présentant un état des lieux du Val-de-Ruz dans les différents domaines d'activités, avec une attention particulière aux domaines de compétences communales.

Etat des lieux - Inventaire

- Les dicastères analysés des 16 communes
  - Administration
  - Sécurité publique
  - Enseignement et formation
  - Culture, loisirs et sport
  - Santé
  - Affaires sociales
  - Trafic
  - Environnement
  - Economie publique
  - Finances et impôts

Travail effectué par 5 groupes de travail

Etat des lieux - Inventaire

Processus de rapprochement/fusion des 16 communes du Val-de-Ruz
Rapport de synthèse des groupes de travail

Domaines traités : **XXXXX**

Composition :

« Bilan orienté vers le futur »
Le bilan d'aujourd'hui pour mieux servir celui de demain.

4.1 SITUATION ACTUELLE
4.1.1

état des lieux du Val-de-Ruz dans ce domaine

4.2 ANALYSE	
FORCES	FAIBLESSES
4.2.1	4.2.2
OPPORTUNITES	RISQUES
4.2.3	4.2.4

points forts actuels qu'il s'agirait de conserver, dans la mesure du possible

points faibles à corriger ou à améliorer, dans la mesure du possible

points sur lesquels il s'agit de se pencher, puis intégrer ou pas

points d'attention qu'il s'agit de prendre en considération

4.3 POINTS CRITIQUES
4.3.1

sujets clefs à aborder prioritairement lors de la prochaine étape du processus

Etat des lieux

- Collaborations intercommunales (extrait)

	0. ADMINISTRATION				1. SECURITE PUBLIQUE				
	Collaboration Coffrane-Geneveys sur Coffrane (Admnistration et Travaux publics)	Collaboration administrative Boudevilliers-Valangin	Informatique CEG Ville de Neuchâtel	Convention intercommunale Archiviste intercommunale	Convention intercommunale Etat civil	Sapeurs-pompiers Val-de-Ruz Ouest (SPVDRO)	Sapeurs-pompiers Val-de-Ruz Nord (SVPVDRN)	Sapeurs-pompiers Val-de-Ruz Sud (SPVDRS)	Sa pom Val- (SP
	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	
Interne / externe VDR									
ENTITE JURIDIQUE	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	
MATRICE	NON	NON	NON	NON					
NEGOCIATION	NON	NON	OUI	OUI					
Cernier									
Fontainemelon									
Chézard-St-Martin									
Les Hts-Geneveys									
Fontaines									

Associés aujourd'hui, unis demain, pour simplifier et dynamiser le travail dans Val-de-Ruz.

Elaboration des scénarii

- Pour pouvoir répondre à l'interrogation : « Comment allier proximité et qualité des services demain ? »

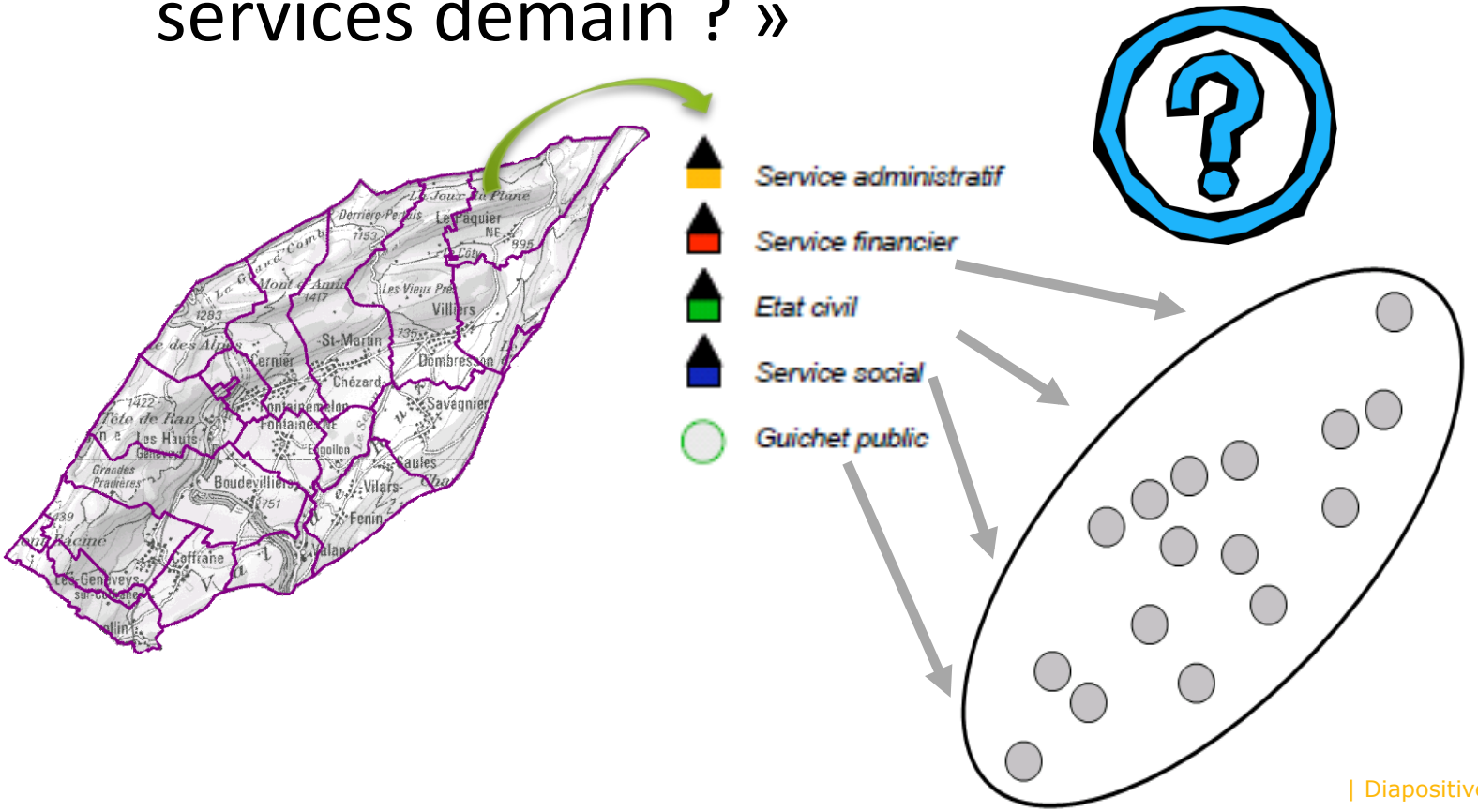

Elaboration des scénarii

- Méthode de travail

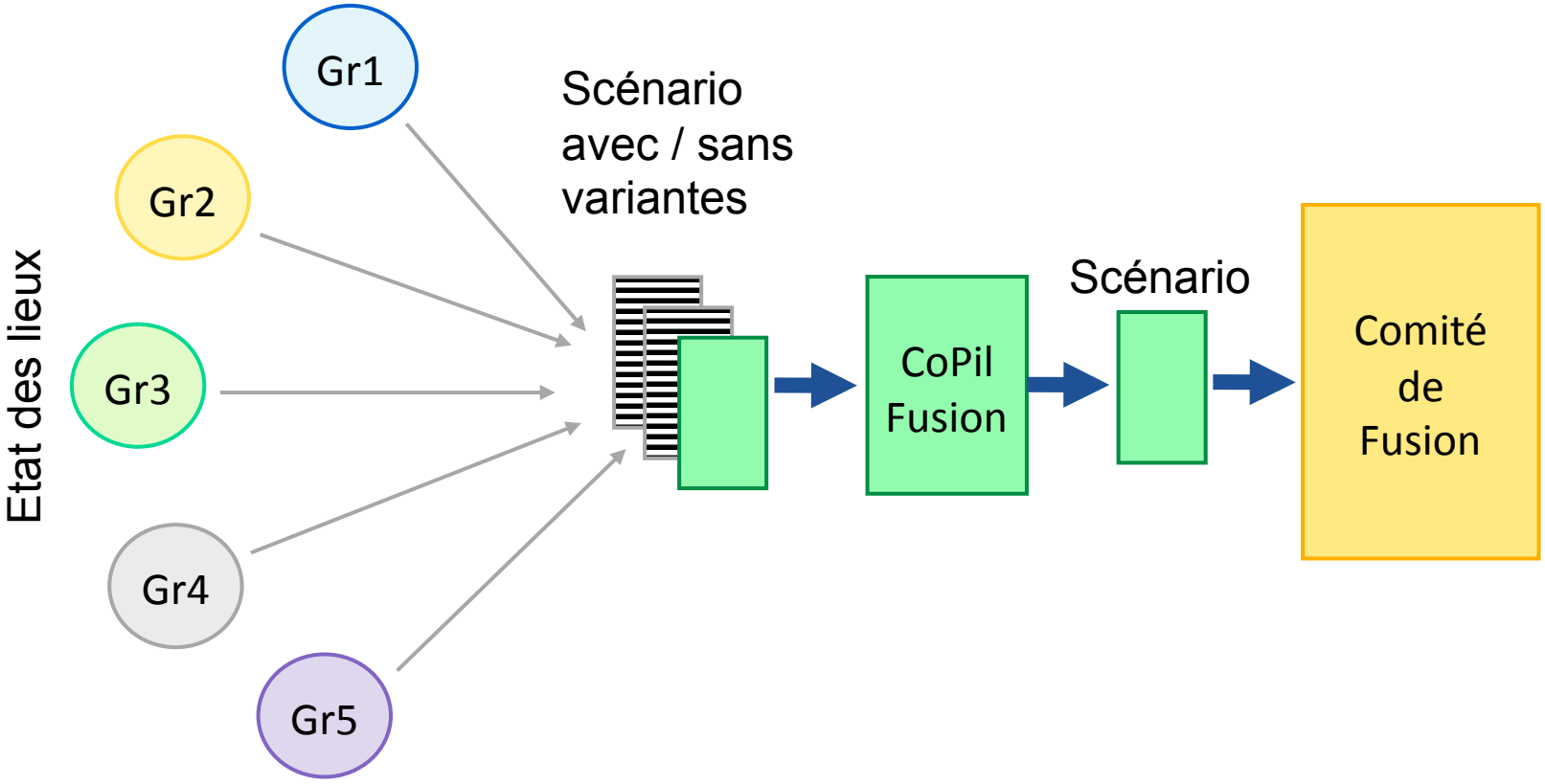

Elaboration des scénarii

- Méthode de travail

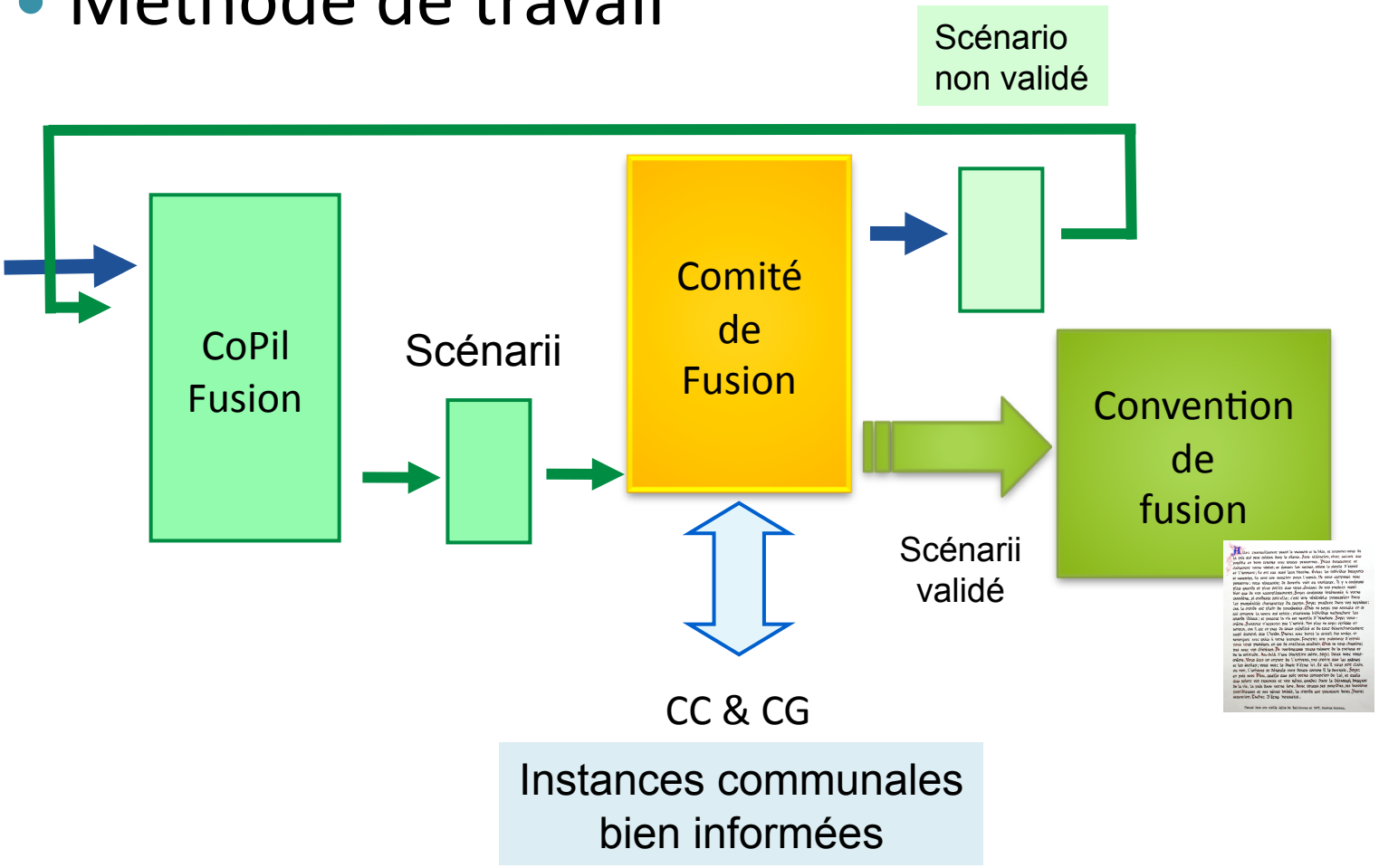

Finances - Dépenses de fonctionnement

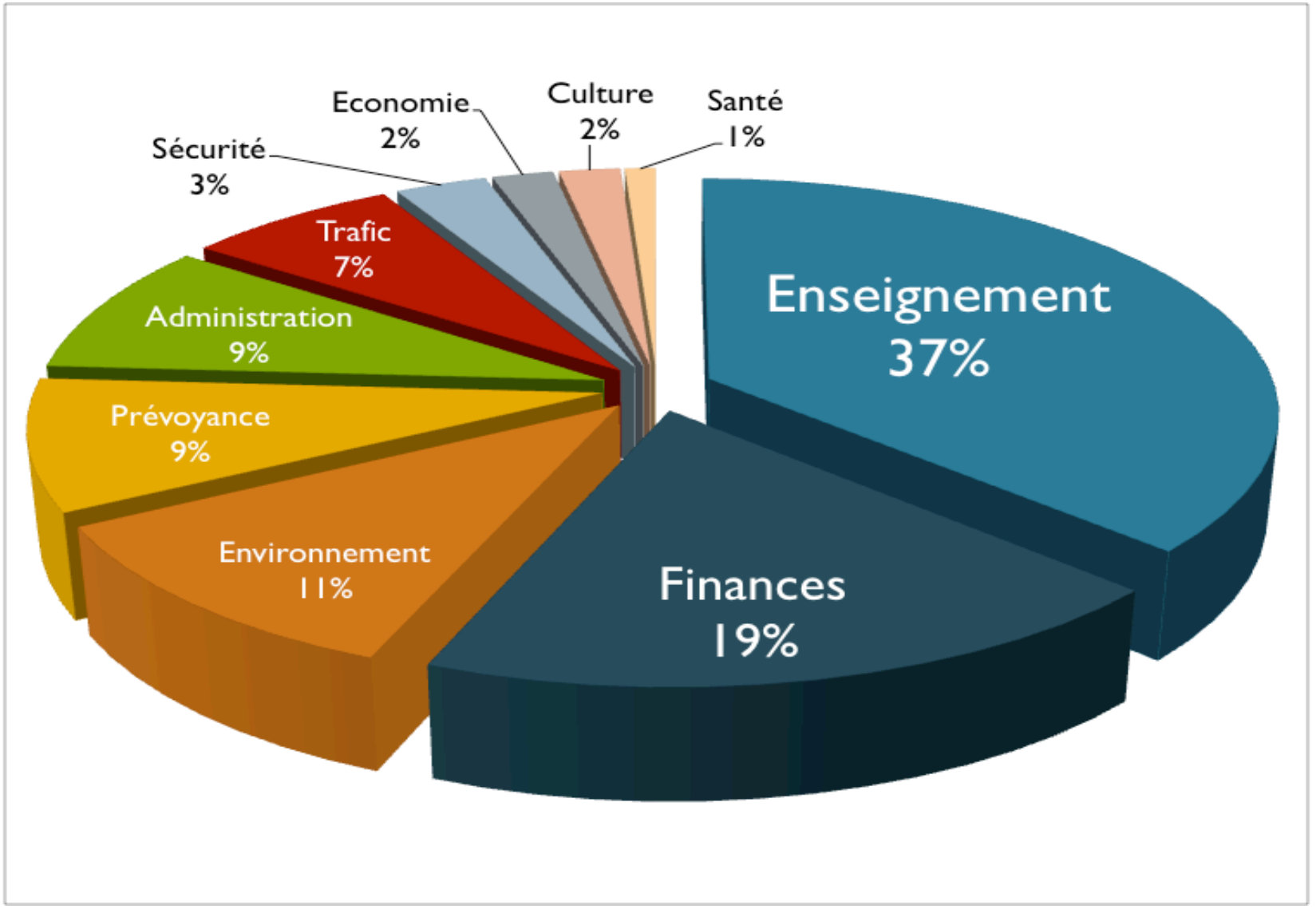

Dépenses selon leur nature économique

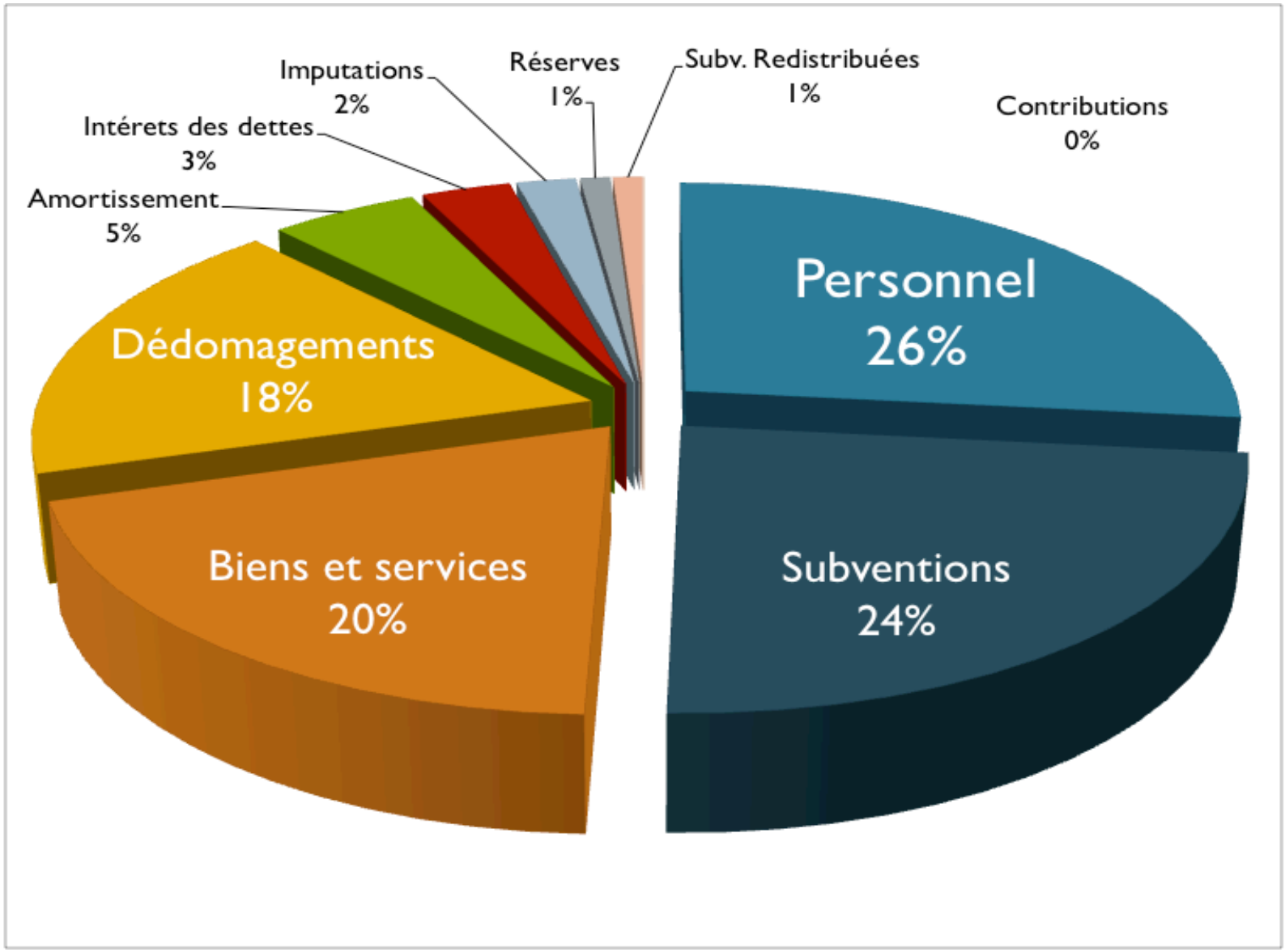

Calcul comparatif des résultats financiers des comptes communaux 2009 des 16 communes du Val de Ruz

A. Résultat des comptes de fonctionnement épurés		
1	Charges de fonctionnement	+
2	37 subventions redistribuées	-
3	38 virements aux réserves	-
4	39 imputations internes	-
5	dépenses de fonctionnement	
6	Produits de fonctionnement	+
7	47 subventions à redistribuer	-
8	38 prélèvements des réserves	
9	39 imputations internes	-
10	impôts directs sur le revenu	-
11	impôts directs sur la fortune	-
12	impôts directs sur le bénéfice	-
13	impôts directs sur le capital	-
14	recettes de fonctionnement sans les impôts	
15	solde à couvrir pour équilibrer le compte de fonctionnement = ligne 5 moins ligne 14	

Dans ce premier tableau, nous épurons les comptes en enlevant les écritures purement comptables (lignes 2 à 4 et 7 à 9).
On regarde alors le solde net des dépenses pour savoir **combien il faut d'impôt pour équilibrer le compte.**

B. Calculs relatifs au potentiel fiscal de la commune	
	Rendement fiscal à 100%
16	impôt sur le revenu
17	impôt sur la fortune
18	impôt sur le bénéfice
19	impôt sur le capital
20	Potentiel fiscal en francs
21	Potentiel fiscal par 1 point de coefficient
22	Population
23	Potentiel fiscal par habitant = ligne 20 divisé par ligne 22

On ne peut pas comparer les coefficients fiscaux appliqués comme tels dans les communes, parce que les résultats varient (équilibre, ou bien déficit ou bénéfice + ou – important). Il faut comparer ce qui est comparable: c'est-à-dire le potentiel fiscal = ce que rapportent les impôts avec un coefficient partout identique, à 100 points.

Dans ce tableau, on compare les rendements des impôts communaux principaux: c'est le potentiel fiscal, calculé:

- en francs
- par habitant
- par 1 point de coefficient fiscal

C. Calcul du compte de fonctionnement à l'équilibre	
15	reprise du décompte A
24	coefficient fiscal nécessaire pour équilibrer le compte de fonctionnement = ligne 15 divisé par ligne 21
25	coefficient fiscal appliqué par la commune
26	différence ligne 24 - ligne 25
27	amortissement comptabilisé
28	remboursement des emprunts
29	différence ligne 27 - ligne 28
30	valeur de la différence en coefficient d'impôt = ligne 29 divisé par ligne 21

24 On regarde ici quel est le coefficient fiscal qui aurait permis à la commune d'équilibrer son compte de fonctionnement;

25 et on compare ce résultat au coefficient effectivement appliqué la même année de référence (2009).

27 et 28 On vérifie encore que, dans ce résultat, les amortissements aient été correctement effectués.

Domaines autofinancés (taxes causales)

Les taxes causales représentent un domaine important du financement des tâches communales par le principe de l'utilisateur-payer et celui du pollueur-payeur. On examinera donc dans quelle mesure les communes mobilisent les taxes pour le financement de trois tâches:

70 distribution de l'eau,
71 évacuation et assainissement des eaux usées et
72 enlèvement des déchets et ordures ménagères.

Avant de faire ce calcul, et pour pouvoir comparer les résultats, il faut contrôler:
- si les centres de charges contiennent les dépenses en personnel
- s'il y a un actif au bilan: l'amortissement et l'intérêt passif
- s'il y a une réserve au bilan: les intérêts actifs en recette.

$\frac{\text{recettes fonction 70 eau potable (sans 47, 48, 49)}}{\text{dépenses fonction 70 (sans 37, 38, 39)}} = C70_{eau}$	**Si C>1, cela signifie un excédent de recettes qui doit être viré en compte de réserve.**
$\frac{\text{recettes fonction 71 eaux usées (sans 47, 48, 49)}}{\text{dépenses fonction 71 (sans 37, 38, 39)}} = C71_{\text{eaux usées}}$	**Si C = 1, le taux de couverture est optimal. Les utilisateurs paient l'eau potable; les pollueurs paient pour les eaux usées et l'enlèvement des ordures.**
$\frac{\text{recettes fonction 72 enlèvement des ordures (sans 47, 48, 49)}}{\text{dépenses fonction 72 (sans 37, 38, 39)}} = C72_{ordures}$	**Si C<1, il y a insuffisance de financement. Les taxes causales ne suffisent pas à couvrir les dépenses. On peut calculer en point de coefficient fiscal ce déficit de couverture. Cela permet de comparer les situations communales.**

Indicateurs comparatifs de gestion et de situation financière

- Le but des indicateurs est de permettre la **comparaison de la situation financière** des communes du Val de Ruz sur des bases épurées et cohérentes, faute de quoi les informations sont biaisées.

- On a **deux** groupes d'indicateurs financiers.

Le **premier** est obtenu à partir des comptes de fonctionnement. Ce sont les résultats des comptes épurés et réajustés sur une base comparable

1	potentiel fiscal pour un coefficient fiscal de 100 points
2	potentiel fiscal (à 100 points) par habitant
3	coefficient fiscal nécessaire pour équilibrer le compte de fonctionnement
4	concordance entre amortissement comptable et remboursement de la dette
5	taux de couverture des tâches environnementales.

Le **deuxième** groupe d'indicateurs permet de calculer la dépendance de la commune vis-à-vis de la péréquation et le coût de sa dette publique.

6	le poids relatif des intérêts passifs
7	la péréquation financière reçue en proportion des ressources fiscales
8	le poids de la dette nette
9	la durée d'effacement de la dette nette.

Lignes directrices

- Les attentes :
  - des perspectives de développement accrues,
  - une organisation du territoire plus cohérente,
  - des prestations communales de meilleure qualité,
  - une vie associative et des sociétés locales plus dynamiques.

Lignes directrices

- Construire la fusion dans le respect de la réalité communale
- Donner des garanties en matière de fiscalité grâce à la maîtrise des coûts
- Disposer d'un projet techniquement solide pour nourrir le débat politique
- Renforcer le travail politique des autorités locales

Volontés du COPIL

- Nous souhaitons :
  - Une participation active de tous les acteurs de la vie politique du Val-de-Ruz
  - Informer les Conseils généraux
  - Une bonne information de l'ensemble des électeurs
  - Susciter le débat en stimulant l'opposition
  - Dissiper au maximum les craintes et incertitudes

Demande de participation

- Nous demandons votre participation par
  - Courrier
  - E-mail (lien sur site)
  - Participation aux groupes de travail
  - Apport des partis politiques
  - Apport des sociétés locales
  - Documentation à disposition auprès des administrations communales

Vos questions

- A vous la parole